



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Franois : Jean-François GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugy : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSAR (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001426

Rapport n°2.3 - Tramway - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot

Tramway - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 AP-AE/CP « Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (Budget annexe Transports HT)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, valeur juin 2008, soit 241,5 M€, valeur estimée 2015, fin des travaux, avec actualisation. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2011 (AP+AE) : 26 493 700 € HT Montant de l'opération : chiffre non communiqué en raison de la procédure de marché public en cours.

Résumé :

Pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement et gros entretien du Pont Canot à Besançon, dans le cadre du projet de 1^{ère} ligne de tramway, il convient de constituer le jury de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec des personnes désignées et qualifiées.

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, le portage financier et technique de travaux de mise en conformité du Pont Canot entre le Conseil Général, propriétaire du Pont Canot et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, maître d'ouvrage de la ligne de tramway, est en cours de finalisation :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de confortement et de gros entretien du Pont Canot et mandatera, pour ce faire, un maître d'œuvre,
- le Conseil Général sera sollicité pour apporter son concours financier à hauteur de 50 % sur cette opération.

Les modalités précises sur ce plan de financement spécifique aux travaux de confortement du pont Canot feront l'objet d'une convention ultérieure, d'ici fin 2011. Les principes de cette convention seront soumis au Conseil Communautaire.

Dans ce contexte, dans le cadre du lancement d'une procédure de marché négocié en vue de disposer d'une mission de maîtrise d'œuvre sur ces travaux, il s'avère nécessaire de mettre en place un jury.

Un avis d'appel à candidatures est publié mi mai 2011. Le jury donnera un avis sur la liste des candidats admis à présenter une offre courant juillet 2011. Le choix du candidat retenu interviendra fin août 2011 au plus tard.

Il est donc proposé la constitution d'un jury pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de confortement et gros entretien du Pont Canot, à Besançon, dans le cadre du projet de 1^{ère} ligne de tramway.

Conformément à l'article 24 du code des marchés publics, il est proposé que siègent au jury les membres suivants.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Membres à voix délibérative

Membres élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Président	Représentant du Président
Jean-Louis FOUSSERET	Alain BLESSEMAILLE

Titulaires
Gabriel BAULIEU
Jean-Claude ROY
Yves GUYEN
Michel LOYAT
Benoît CYPRIANI

Suppléants
Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA
Jean-Jacques DEMONET
Philippe GUILLAUME
Nicole WEINMAN
Frédéric ALLEMANN

Personnalités désignées par le Président (2) :

- le Directeur de la Direction Transports, Déplacements et Infrastructures de la CAGB,
- le Directeur de la Direction Ingénierie et Travaux de la CAGB.

Personnalités qualifiées désignées par le Président (4) :

- le Directeur Général des services techniques de la Ville de Besançon ou son représentant,
- le spécialiste en ouvrages d'art du service Grands Travaux de la ville de Besançon,
- le spécialiste en ouvrages d'art du Conseil Général du Doubs,
- un représentant de la DREAL, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service Maîtrise d'ouvrage.

Membres à voix consultative :

- M. le Directeur de la DIRRECTE,
- M. le Comptable du Trésor.

Pour cette élection, il est proposé de faire application de l'article L2121-21 du CGCT qui permet, lorsque le Conseil le décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot,
- se prononce favorablement sur l'application de l'article L.2121-21 du CGCT pour les présentes désignations,
- élit **MM. BAULIEU, ROY, GUYEN, LOYAT, CYPRIANI** comme membres titulaires et **Mme CRABBÉ-DIAWARA, MM. DEMONET, GUILLAUME, Mme WEINMAN et M. ALLEMANN** comme membres suppléants du jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117
Contre : 0
Abstentions : 4

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le

- 5 JUIL. 2011

Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3